LA SECURITE COLLECTIVE PAR LE PETROLE

(Suite)

Nous avons, dans l'avant-dernier numéro des *Cahiers Rouges,* donné à nos camarades un certain nombre de chiffres sur la *production,* le *transport,* l'*importation* et l'*exportation* mondiale du pétrole, ainsi que sur le déficit pétrolier des Etats fascistes. Aujourd'hui, nous voulons compléter cette première étude en indiquant les *moyens d'action* dont nous disposons pour établir *l'embargo sur le pétrole,* et en réfutant quelques objections courantes contre la *possibilité* d'une telle mesure.

VIII. — Nos moyens d'action

1° *Action des gouvernements.*

Que peuvent faire les gouvernements « démocratiques » et « amis de la Paix », pour empêcher effectivement les trusts, propriétaires du pétrole, de le vendre aux Etats fascistes et, par suite, pour priver les agresseurs du véritable « nerf de la guerre » ?

a) Les gouvernements *américain, anglais* et *français* peuvent interdire cette vente à leurs trusts respectifs : *Standard Oil, Anglo-Persian* et *Royal Dutch; Compagnie Française des Pétroles.* Si une simple « recommandation » (telle que celle faite par le Président Roosevelt de ne pas vendre de pétrole à l'Italie lors de la conquête de l'Abyssinie), s'avérait insuffisante (comme elle le fut alors), il ne faut pas oublier que, si l'Etat capitaliste, dans les « démo-ploutocraties », est prisonnier des trusts, réciproquement *les trusts ont besoin de l'Etat :* ils ne peuvent se passer de son aide et de sa bienveillance (licences d'exportation, soutiens financiers, renflouements, autorisations d'émissions, etc.).

b) Certains trusts appartiennent en partie à des gouvernements, ce qui rend la tâche encore plus aisée à ceux-ci. C'est ainsi que 56 % des actions de l'*Anglo-Persian* appartiennent à l'Amirauté britannique, c'est-à-dire au ministère de la Marine, donc au gouvernement *anglais.* De même, 48 % des actions de la *Compagnie Française des Pétroles* appartiennent à l'Etat *français,* qui dirige ainsi la participation française à la *Petroleum Irak Cy.*

c) Enfin, le gouvernement *soviétique* est entièrement libre de cesser, dès qu'il lui plaira, de ravitailler l'Italie et le Japon fascistes, puisque le *Syndicat du Naphte* est un trust d'Etat, entièrement nationalisé, dans le pays du socialisme d'Etat, ou, si l'on préfère, du capitalisme d'Etat!

d) Quant aux gouvernements qui ont accordé une concession pétrolifère à des compagnies dépendant de gouvernements étrangers (*Vénézuéla, Irak, Roumanie*), ils ne manquent certainement pas, de leur côté, de moyens d'action sur ces trusts, étant, en dernière analyse, souverains sur leur territoire et ses productions. Notons d'ailleurs que le *Vénézuéla* ne raffine pas lui-même son pétrole, mais expédie tout son pétrole brut à raffiner aux Etats-Unis. (La *Venezuelan Oil Concession* est la plus grosse société du monde pour le pétrole brut.) Le gouvernement vénézuélien ne pourrait, par conséquent, pas fournir directement du pétrole utilisable. Toute mauvaise volonté de sa part serait neutralisée par la participation des Etats-Unis à la « sécurité collective par le pétrole ». Quant à l'*Irak,* non seulement son pétrole est exploité par l'*Irak Petroleum Cy,* dont nous avons vu précédemment « les » nationalités franco-anglo-yankee, mais il est lui-même politiquement et économiquement sous le contrôle de la Grande-Bretagne. Nous retrouvons donc partout les mêmes maîtres du Pétrole....

2° *Que peut le gouvernement français, en particulier?*

a) Il peut, *sans attendre les décisions des autres gouvernements,* interdire à la *Compagnie Française des Pétroles* la vente aux Etats agresseurs. Même si une telle mesure n'avait pas grande efficacité, elle serait un devoir, et une démonstration de bonne volonté pacifique qui ne serait pas inutile pour un gouvernement qui, par ailleurs, engouffre toute la richesse de la France dans les fabrications de mort, et fait un incessant appel (un peu inquiet...) à l'Union nationale devant le péril extérieur, et pour la « Défense nationale... » Dans ce domaine, le gouvernement français pourrait au moins gagner l'honneur de *montrer l'exemple,* honneur qu'il s'est avéré incapable d'assumer dans le domaine du désarmement et des négociations de paix constructive, sinon en discours de banquets!

b) Il serait bien placé pour agir auprès de chacun des gouvernements en cause, soit par pression, soit par influence... En effet :

La France est l'alliée de la *Russie soviétique* (pacte franco-soviétique);

Elle est l'alliée de la *Grande-Bretagne,* avec laquelle elle pratique l' « Entente Cordiale » ;

Elle est l'alliée de la *Roumanie,* dont le roi vient, tout récemment encore, d'offrir le sang de ses sujets au général Gamelin, chef de l'Etat-major français; elle est, du reste, protectrice de la *Petite-Entente,* qui ne cesse de se proclamer dévouée à la sécurité collective autant qu'au maintien du *statu quo* de 1919 !

Elle est dans les meilleurs termes avec la « grande démocratie » *américaine,* et le Président Roosevelt vient justement de lancer un appel pour l'organisation, non pas d'une nouvelle croisade mondiale, mais de la Paix, appel que jusqu'ici la diplomatie française a respectueusement laissé sans réponse...

Répétons enfin que l'Etat français a une participation dans les pétroles de l'*Irak* par l'intermédiaire de la *Compagnie Française des Pétroles,* qui possède elle-même 23,75 % des actions de l'*Irak Petroleum Cy;*

Que le *Mexique,* Etat *socialiste;* la *Suède,* la *Norvège* et le *Danemark,* Etats *socialistes;* la *Hollande,* Etat participant à la Sécurité collective, et qui n'a jamais refusé ni les sanctions économiques contre l'agresseur de l'Ethiopie, ni même l'embargo, vers le Japon, sur le pétrole de ses colonies (Indes néerlandaises), à condition d'avoir la garantie de la flotte anglaise; tous ces Etats, producteurs ou transporteurs de pétrole, seraient extrêmement sensibles à toute démarche de la France, fondée sur un appel à la Sécurité collective *non guerrière* contre les fascismes agresseurs...

3° *Action directe des travailleurs.*

a) *Pression de l'opinion publique* sur les gouvernements qui se disent démocratiques et pacifiques, pour les contraindre à prendre contre leurs trusts respectifs les mesures plus haut définies, ainsi qu'à entreprendre les démarches diplomatiques ci-dessus précisées. Car nous ne nous faisons pas un seul instant l'illusion que des gouvernements capitalistes quelconques, quelle que soit même la « bonne volonté » de certains de leurs membres, veuillent ou puissent agir dans un sens autre que *militaire,* sans la contrainte ou le soutien, comme l'on préférera dire, de leurs opinions publiques! Et, en matière de solidarité internationale contre les massacreurs, l'opinion publique ne peut être faite ni excitée que par les masses prolétariennes. Aucune autre voix ne serait entendue à temps, aucune autre force, même animée des meilleures intentions, ne serait assez puissante pour contrebalancer la toute-puissance des trusts, maîtres de nos vies. Le rôle du Parti socialiste est donc tout tracé : devenir l'animateur d'une pareille campagne, ameuter l'opinion contre les complices des agresseurs, ceux qui leur fournissent les moyens du meurtre tout en criant : « A l'assassin! ». Et c'est le rôle de nos militants que d'amener le Parti à entreprendre d'urgence la bataille pour l'*embargo sur le pétrole et le mazout,* en y jetant toutes ses forces, sa presse, ses élus, ses ministres...

b) *Action directe de classe.* — Mais nous pensons, avec Wells, qu' « il n'y a aucune voie qui conduise à la Paix dans les ministères et les ambassades ». Aussi faisons-nous bien davantage confiance à l'*action directe* de boycott engagée, *sans attendre de décisions gouvernementales,* par les travailleurs eux-mêmes. Aux militants syndicalistes de porter la question d'urgence devant leurs organisations respectives, syndicats, C.G.T., et enfin, le plus vite possible, devant la F.S.I. qui, après tant de déclarations sentant la poudre, sur la nécessité de mettre les alliances militaires et la supériorité des armements au service de la « Sécurité collective », se doit au moins de décréter sans plus tarder l'*embargo ouvrier sur le pétrole et le mazout* à destination des agresseurs fascistes! *Tous* les travailleurs peuvent jeter dans la campagne leur voix, leur influence, leur vote; mais ceux dont la profession les met à même de participer directement à l'embargo, doivent comprendre qu'ils seraient complices des assassins, s'ils ne complétaient, sans attendre davantage, les ordres du jour de solidarité envers les victimes, et même les oboles ou les souscriptions, par un *refus organisé et collectif* de continuer à produire, raffiner, manutentionner ou transporter du pétrole à destination des armées qui massacrent leurs frères, ainsi que par le *sabotage,* fait au grand jour de l'opinion publique, de toute production, manutention, transport et livraison de pétrole et de mazout à l'adresse des armées fascistes.

IX. — Réfutation des objections courantes

A) Objections techniques.

1° *Objections portant sur la possibilité de l'embargo.*

a) En Amérique, par exemple, aucune loi n'autorise le gouvernement à interdire le commerce du pétrole avec les Etats fascistes. Les trusts sont toujours libres de ne pas se soumettre à une simple recommandation comme celles de Roosevelt?

Réponse : Si la légalité n'est pas pour nous, nous exigerons qu'on crée immédiatement la légalité nécessaire. *L'opinion publique ne saurait admettre un seul instant* que des gouvernements, tout-puissants sur la *vie* de leurs sujets, et qui peuvent décréter sous peine de mort la *mobilisation* de tous les citoyens sans leur demander le moins du monde leur avis sur la cause qu'on les appelle à défendre par les armes, restent impuissants lorsqu'il s'agit simplement de mobiliser les biens des trusts, même pas : de leur interdire *certains clients,* certaines ventes, pour des raisons de moralité internationale;

b) Les gouvernements ne possèdent aucun moyen suffisant pour contraindre en fait les trusts à céder à leur volonté?

La réponse a déjà été donnée plus haut : si les gouvernements sont prisonniers des trusts, les trusts réciproquement ont besoin des gouvernements (licences d'exportation, soutiens financiers, autorisations d'émissions, etc.). De plus, l'Amirauté anglaise participe pour 56 % à l'*Anglo-Persian,* l'Etat français pour 48 % à la *Compagnie Française des Pétroles,* etc., etc. (Voir chapitre précédent);

c) *Les contrats.* — Certains gouvernements sont engagés par contrat (secret ou public) à fournir en pétrole des Etats fascistes; l'on sait, par exemple, que l'*U.R.S.S.* est liée actuellement par deux contrats commerciaux, dont les clauses sont secrètes; l'un avec l'*Allemagne,* datant du 1er janvier 1935 et valable jusqu'en 1939; l'autre avec le *Japon,* pour les pétroles de Sakhaline, datant du 14 décembre 1925, et qui a été renouvelé pour cinq ans, *en décembre* 1936 Mais, d'une façon générale, pour les contrats *secrets,* les peuples les désavouent comme tout ce qui leur est imposé par diplomatie secrète et sans leur aveu; quant aux contrats publics, là encore l'opinion *ne saurait tolérer un instant* que des considérations, qui ne l'intéressent pas, de légalité diplomatique, passent avant le *devoir impérieux d'arrêter les massacreurs. Il n'y a pas de contrat qui tienne avec des assassins,* pas plus avec les assassins de populations entières, qu'avec les assassins dits « de droit commun ». Si pour les diplomates et les chefs d'Etat, la guerre est une affaire ou un échange de politesses, pour les peuples, elle reste le plus monstrueux des crimes. A eux de le faire savoir, et d'exiger la mise hors la loi des criminels, *sans guerre!*

d) *La question des compensations.* — La cessation du commerce de leur pétrole vers les Etats agresseurs, risque d'apporter un grand trouble économique et un grand dommage aux Etats qui participeront à cette sanction. Pour qu'ils acceptent de remplir ce devoir international, et ne se réfugient pas derrière un « égoïsme sacré » qu'on ne cesse d'invoquer, en général, que lorsqu'il s'agit de lancer son peuple dans une guerre impérialiste au nom de la « solidarité contre l'agresseur », ne faudra-t-il pas assurer à à ces Etats des *compensations.* La question se pose en particulier pour des pays comme la *Roumanie* ou le *Vénézuéla,* qui vivent en grande partie de leurs exportations en pétrole. Quant à l'U.R.S.S., elle excipe de ses besoins en devises étrangères?

Réponse : La paix s'achète, et, au total, beaucoup moins cher que la guerre. Nous pouvons exiger qu'on dépense pour elle au moins autant, et même bien plus, qu'on ne dépense dans la diplomatie actuelle pour acheter des alliances militaires en vue d'une guerre. (Exemple, pour la France : emprunt accordé par le gouvernement Léon Blum à la *Pologne,* qui maintenant cherche à se vendre à l'Allemagne, et que M. Delbos, quelques millions en poche, court essayer de rattraper, tandis que cette « prostituée internationale » se met publiquement aux enchères sur le marché européen de sang frais). Et, pour commencer, nous aurions préféré que le prix (inconnu bien entendu des payeurs...) que « nous » avons acheté récemment les déclarations du roi Carol concernant la vente de l'armée *roumaine* à la France, eût servi à payer le refus du pétrole roumain à l'Italie qui assassine l'Espagne...

⁂

Nous achèverons cette étude dans le prochain numéro des *Cahiers Rouges,* en examinant les objections *techniques* que l'on fait contre l'*efficacité* de l'embargo, et les objections *politiques* que font certains pacifistes et certains révolutionnaires à notre thèse. Signalons cependant que notre campagne a déjà porté ses fruits, et qu'après la *Conférence permanente contre la guerre et le militarisme,* qui a lancé le slogan : « Plus de pétrole aux massacreurs! », après le R.U.P., qui l'a adopté à l'unanimité de son dernier Congrès, après les journaux comme *La Vague, Nouvel Age, La Flèche, Le Libertaire, La Jeune Garde, Le Barrage, La Nouvelle Espagne antifasciste* (organe de la C.N.T. en France), après de nombreux journaux socialistes de province, après le C.V.I.A., dont la Commission de la Paix s'attaque au problème et a préparé un tract sur le pétrole, la C.A.P. du Parti, unanime, sur proposition des délégués de notre tendance, a décidé de poser la question devant le Rassemblement populaire, qui l'a mise à l'étude, puis devant la C.G.T., la F.S.I. et l'I.O.S. Le mot d'ordre : « Plus de pétrole aux massacreurs! » devient donc un mot d'ordre *socialiste,* qui commande dès maintenant l'action du Parti, de ses élus, de ses ministres et de ses militants...

Hélène et René MODIANO.

SYNDICAT DES PETROLES DE GRENOBLE

RESOLUTION

Le Syndicat des Pétroles, réuni le 2 décembre 1937, à la Bourse du Travail, a décidé de rendre publique et d'avertir les pouvoirs civils de l'offensive déclanchée par les trusts pétroliers contre les lois sociales qu'a fait voter le Gouvernement de Front populaire.

Les travailleurs des Pétroles constatent :

1° Que la loi des quarante heures est l'objet d'un sabotage organisé. Que sous peu cette loi n'existera plus dans cette industrie où les heures supplémentaires se font de plus en plus fréquentes et sans motifs sérieux. L'inspecteur du Travail y est ignoré et aucun accord préalable n'intervient entre l'inspecteur et les maisons de pétroles. Ces heures supplémentaires sont donc faites d'une façon illégale.

2° Que les licenciements abusifs et parfois massifs se généralisent depuis quelque temps. Les plus durement touchés sont les camarades délégués d'usines, les secrétaires ou les membres des bureaux syndicaux.

Que tous les moyens (voire les brimades) sont employés pour chasser ces braves et honnêtes militants.

3° Que les conventions collectives ne sont pas respectées et sont, par les trusts pétroliers, considérées comme des chiffons de papier, ainsi que l'étaient jadis les traités, par un empereur de sinistre mémoire.

4° Que les hausses répétées et scandaleuses des prix, accentuent chaque jour la dévalorisation des salaires dont le pouvoir d'achat est retombé, pour l'ensemble des travailleurs des Pétroles, au-dessous du niveau de juin 1936. Ce qui n'empêche pas qu'un second rajustement de salaires est impitoyablement refusé par ces trusts créateurs de vie chère.

5° Que les travailleurs qui fournissent leur temps, leur force et leur intelligence au patronat, ont droit à une vie meilleure et non à celle de parias à laquelle ils sont astreints.

6° Que le grand patronat se livre à un formidable sabotage social, économique et politique, et qu'il est à la base de l'organisation de la panique financière et de l'exportation des capitaux.

Les syndiqués des Pétroles de Grenoble concluent qu'ils se trouvent devant une situation injuste et immorale, indigne de notre siècle. Ils estiment que la mesure est pleine et qu'il faut barrer la route aux affameurs en nationalisant l'industrie des Pétroles.

S'adressant à la C.G.T., à leur Fédération, à leur Union des Syndicats et à tous les élus du Front populaire, les travailleurs du Pétrole demandent :

1° Que le Syndicalisme reprenne sa liberté d'action;

2° Qu'il soit organisé une action immédiate et nationale pour la défense des conditions d'existence des salariés.

Nous sommes prêts à agir. L'êtes-vous?

Nous osons espérer que oui, car cette situation a assez duré.

Examinant ensuite la situation prolétarienne internationale, les pétroliers de Grenoble, amis de la paix, se demandent avec angoisse si les dirigeants des grandes nations démocratiques vont tolérer encore longtemps que les Etats fascistes, ennemis farouches du prolétariat, continuent à jouer un rôle néfaste pour la paix;

Après avoir reconnu :

1° L'insuffisance de la politique de non-intervention en ce qui concerne l'horrible guerre d'Espagne;

2° L'impuissance de la Conférence de Bruxelles au sujet de la guerre sino-japonaise;

3° L'échec de la Société des Nations, qui n'a pu imposer sa volonté de paix à l'esprit de conquête de l'Italie fasciste et qui a assisté impuissante à la conquête de l'Ethiopie;

Déclarent que, seule, une action prolétarienne internationale peut arrêter les guerres effroyables qui mettent une partie de l'Europe et de l'Extrême-Orient à feu et à sang;

Se tournant alors vers leur Fédération, les adhérents du Syndicat des Pétroles de Grenoble lui demandent de prendre immédiatement l'initiative d'une action commune, en s'abouchant avec les organisations ouvrières des Pétroles, des Mines et des Transports de toutes les nations, principalement avec celles des grandes nations démocratiques, productrices de pétroles et de charbon (Angleterre, U.S.A., France et U.R.S.S.) pour qu'il ne soit plus livré de carburants, ni de charbon, aux Etats bellicistes.

Sans carburant pour l'aviation, la marine de guerre, les armes motorisées, les transports automobiles, etc., la guerre est impossible, la guerre est morte.

En agissant ainsi, notre Fédération aura bien mérité de la démocratie française.

Le Secrétaire : **NOEL.**